

COMPTE RENDU

Des délibérations du dernier Conseil Municipal en date du 24 mars 2011

Sous la Présidence de M. Michel OGEREAU, Maire

Etaient présents : Ms. Yves REVEILLE, Bernard BOUTIN, Mme Marie-Thérèse LENAERTS, Adjoints, Ms. Jean-Pierre BARIL, Daniel COURTOIS, François CORDIER, Jean-Pierre DARTEIL, Jean-Paul JUSTEAU, Stéphane LHUMEAU, Marc MARTIN, Dimitri RABOUIN, Jean-Paul VIGNERON

Etait excusée : Mme Agnès BOIVIN

Vente Atelier Relais

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre recommandée reçue de l'EURL Diemaker Form d'Ambilou-Château confirmant son intention d'acquérir l'atelier relais sis Rue Maria Auger suite au terme du crédit bail au 1^{er} mai 2011.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide la vente de l'atelier relais à L'EURL Diemaker Form pour 1 € et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

Renouvellement ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- décide de demander auprès du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine aux conditions générales des prêts, le renouvellement d'une ouverture de crédit dans la limite de 450 000 € aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux : .Euribor 3 mois moyenné (Index variable*) de janvier 2011 (1,018%) + 0,70% soit 1.718%

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu

Commission : Néant

Frais de dossier : Néant

Débloqué Par virement

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur OGEREAU Michel en qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Tarif location salle des loisirs

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer à compter du 1^{er} avril 2011 comme indiqué ci-dessous le tarif des locations :

| | Commune | Hors commune |
|--------------------------|---------|--------------|
| Grande Salle | | |
| Dîner dansant et mariage | 200 € | 240 € |
| Banquet, Buffet | 155 € | 190 € |
| Concours de belote | 110 € | 145 € |
| Réunion professionnelle | 65 € | 65 € |
| Vin d'honneur | 70 € | 90 € |
| Petite Salle | | |
| Banquet, Buffet froid | 95 € | 105 € |
| Réunion professionnelle | 50 € | 55 € |
| Vin d'honneur | 60 € | 75 € |

Une caution de 250 € sera demandée à la réservation

En cas de désistement, il sera facturé une indemnité représentant 50% de la location.

Les associations bénéficieront d'une location gratuite.

Tarif des droits de place

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour l'année 2011, l'encaissement d'un droit de place de :

- 20 € pour chaque passage du camion Outiror
- 20 € par période de deux mois pour Monsieur Sionneau Thierry (camion pizza)

Approbation CG et vote CA (Atelier Relais, Assainissement, Commune)

Après lecture des comptes administratifs et comptes de gestion, les membres du Conseil Municipal

- votent les comptes administratifs de la Commune, de l'Assainissement, de l'Atelier Relais, présentés par M. Michel OGEREAU sous la présidence de M. Yves REVEILLE avec

pour la Commune :

- en fonctionnement un excédent de : 298 897.52 €
- en investissement un déficit de : 13 624.94 €

pour l'Assainissement :

- en fonctionnement un excédent de : 3 978.65 €
- en investissement un excédent de : 81 733.45 €

pour l'Atelier Relais :

- en fonctionnement un excédent de : 8 252.96 €
- en investissement un déficit de : 7 024.67 €

* déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- pour la commune : report de l'excédent de fonctionnement 285 897.52 €
affectation en investissement 13 624.94 €
- pour l'assainissement : report de l'excédent d'exploitation 3 978.65 €
report excédent d'investissement 81 733.45 €
- pour l'Atelier Relais : report de l'excédent de fonctionnement 1 228.29 €
affectation en investissement 7 024.67 €

Vote des contributions directes

Après lecture, le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour l'année 2011 comme indiqué ci-dessous :

| | |
|-------------------------|---------|
| Taxe habitation | 15.54 % |
| Taxe foncière bâtie | 21.77 % |
| Taxe foncière non bâtie | 39.83 % |

Vote du Budget Primitif 2011 Commune

Après lecture de la proposition des budgets primitifs 2011, le Conseil Municipal vote le budget primitif de la commune par

- 12 voix pour
- 1 abstention
- Commune :
 - dépenses et recettes de fonctionnement. 868 142.00 €
 - dépenses et recettes d'investissement 412 175.00 €

Vote du Budget Primitif 2011 (Atelier Relais, Assainissement)

Après lecture de la proposition des budgets primitifs 2011, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs de l'assainissement, de l'atelier relais.

- Assainissement : dépenses et recettes de fonctionnement 28 039.00 €
dépenses et recettes d'investissement 95 772.00 €
- Atelier Relais : dépenses et recettes de fonctionnement 4 467.00 €
dépenses et recettes d'investissement 10 065.00 €

Vote subvention Assainissement

Les membres du conseil municipal décident de voter les subventions comme indiquées ci-dessous :

- Assainissement 2 351 €

Avenant convention Ecole Notre Dame

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant concernant le contrat de convention avec l'école Privée Notre Dame. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Délégation de signature

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de déléguer la signature des baux locatifs et des états des lieux à Monsieur REVEILLE Yves, adjoint.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner cette délégation.

Voirie

Lors de la commission du 26 février, un certain nombre de souhaits ont été évoqués : réfection de la rue de Bourdiganne, de la Base Banlée, empiérement et stabilisation de la Place di Vivier, réparation et enrobé sur la Place du cimetière, 2^{ème} tranche de l'élargissement de la route de la Chesnaye. Monsieur le Maire rapporte l'entretien sur ces sujets avec M. BRAULT de la DDT et les estimations avant appel d'offres.

Cimetière

Monsieur le Maire confirme l'appel d'offres pour la réhabilitation du cimetière et la création d'un espace cinéraire pour le 9 mars au Courrier de l'Ouest en 2 lots distincts. Date limite de l'appel d'offres : 1^{er} avril 2011.

Local technique

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention a été rédigée le 23 mars auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR, ceci avant l'entame des travaux. Après le vote du budget l'architecte sera contacté pour lancer le permis de construire et préparer les appels d'offres.

SIEML

Dans l'optique de l'obligation de renouveler l'éclairage public avec les lampes « basse consommation » avant 2015, le représentant du SIEML a rencontré le Maire et le 1^{er} adjoint pour proposer des aides à ces investissements. Six mâts et lampes seront remplacés en 2011 (3place des Tilleuls et 3 Impasse des Lauriers) pour la somme de 3300 euros subventions déduites.

Guirlandes et Illuminations

Pour satisfaire des demandes exprimées après la pose des nouvelles illuminations fin 2010, 3 poteaux supplémentaires seront alimentés de prises de courant et supporteront un éclairage festif.

Accessibilité

Le référent Yves REVEILLE rapporte les contacts pris avec l'APAVE pour la Maîtrise d'œuvre de ce chantier pluriannuel. Une étude chiffrée à 1973.40 € TTC est présentée au Conseil qui l'accepte. Huit sites publics seront inclus dans les études et soumis à l'acceptation du conseil municipal.

Rue de la Lagerie

Monsieur le Maire lit la réponse négative de Monsieur BOUTREUX à la demande communale de participer à l'entretien de la voirie détériorée rue de la Lagerie principalement par son locataire « Loca Environnement ».

Investissements divers

Sur proposition du Maire, le Conseil adopte l'achat d'un micro sans fil, d'une chaudière à condensation pour la salle des loisirs, du renouvellement d'un ordinateur en mairie et d'une armoire pour archivage.

